



# Keleier Bodilis (suite) fév. 2012

## Informations municipales

### Enquêtes publiques

2 dossiers soumis à enquête publique ont été présentés par Philippe Créach : le premier concerne une mise à jour pour un bac de traitement aux Ets Quéguiner Zone du Vern à Landivisiau (voir ci-dessous, avis favorable) et l'autre lié aux nuisances sonores de la voie express. Ils n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière et sont à la disposition du public en Mairie

**1 Une enquête publique** d'un mois a été ouverte sur la demande présentée par la Société QUEGUINER MATERIAUX en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un établissement spécialisé dans le négoce de matériaux comportant une installation de produits de préservation du bois, situé dans la ZA du Vern à Landivisiau. Le dossier est consultable à la mairie de Landivisiau jusqu'au 16 février aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. M. Albert PRIGENT, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les déclarations des tiers en mairie de Landivisiau : les 1<sup>er</sup> et 7 février de 9h à 12h ; le 16 février de 14h à 17h.

**2** Le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat dans le département du Finistère, concernant les routes nationales 12, 265 et 165 est **mis à la disposition du public** en mairie pendant deux mois, à compter du 13 janvier 2012.

**Effacement des réseaux rue de l'Ecole**  
**Le conseil a donné son accord pour l'effacement des réseaux rue de l'école.** Ces travaux sont à réaliser avant les travaux d'élargissement de la rue de l'école et faciliteront l'accès au parking de la salle omnisports lorsque l'on vient du Bugn.

**Achats de tables de ping-pong**  
6 tables de ping-pong, dont 4 normalisées compétition ont été commandées pour les besoins de cette activité en fort développement. La commune de Plougar doit récupérer les tables qu'elle nous avait prêtées.

**Une Avance sur participation** de 40 000 € a été votée pour l'école dans l'attente des votes des participations et subventions

**Subvention Spered ar Vro**  
La subvention correspondant au salaire des guides soit 1884,81 € a été votée

**Les contrats de lamier épareuse et tractopelle** ont été reconduits après appel d'offres, avec les mêmes entreprises

**Comité d'animation inter-associatif**  
**La première réunion du comité d'animation inter-associatif est fixée le jeudi 9 février à 19h à la MPT**, pour les délégués des associations et les présidents. La présence de chacun est indispensable.

**Pôle enfance**  
L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre a été lancé sur le site de l'AMF : réponse pour le 16 février à 16h. Une réunion d'échange est prévue avec les assistantes maternelles de l'association Ribambelle le jeudi 26 à 19h. Une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux sera faite pour la construction du Pôle enfance, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2013.

**Prix de vente des délaissés communaux**  
Les délaissés de terrains appartenant à la commune sont vendus s'ils n'ont pas d'intérêt pour la commune au prix actuel de 0,50 € le m<sup>2</sup>. Lorsque ces terrains sont constructibles, il est proposé de fixer un prix de vente de 4 € le m<sup>2</sup> pour des terrains inférieurs à 100 m<sup>2</sup>.

**Travaux de voirie**  
La programmation des travaux de voiries doit se faire dans les prochaines semaines. La commission voirie passera dans l'ensemble des villages. **Si vous avez des demandes ou observations à faire, concernant des travaux dans votre quartier, merci de les signaler en mairie.**

**Renouvellement de l'ordinateur de la bibliothèque**  
L'ancien étant obsolète, il est fait une demande de renouvellement : accord du conseil.

**CLSH, Centre de Loisirs Bodilis-Plougar-Plougourvest**  
Accord du conseil à la demande de versement

d'un acompte sur la subvention de 2012 : proposition de versement d'un acompte de 5000 €.

**Projet de séjour à la neige de l'anim'ado**

En regroupement avec d'autres communes, les ados projettent d'organiser un voyage sports d'hiver durant les vacances de février 2013, ces vacances devant être le résultat d'engagement et de projets de la part des jeunes qui devront financer par différentes opérations l'essentiel de leur voyage. Il sera demandé un soutien financier de la commune : Accueil très favorable et accord du Conseil sur le principe.

**Contrat dératization, détaupisation**  
La Sté APA a proposé de reconduire les mêmes prix qu'en 2011, le contrat a été reconduit. **Passage du dératiseur** : un technicien effectuera un passage général sur la commune les mardi 07 et mercredi 08 février prochains. Si vous souhaitez son passage sur votre propriété, il vous suffit de vous **inscrire auprès de la mairie avant le lundi 6 février.**

**Fermeture de la Mairie le mercredi après-midi**  
Du fait du travail supplémentaire procuré par le recensement et les prochaines élections, la mairie sera **fermée au public le mercredi après-midi**, au moins jusqu'à l'été cette organisation pourrait être poursuivie par la suite.

**Recensement de la population**  
Il se déroule du 19 janvier au 18 février : 3 agents recenseurs ont été nommés et ont reçu une formation par un superviseur de l'INSEE. Il s'agit de : Marie Pierre Roudaut, Jeanine Cloarec et Jocelyne Podeur. Réservez leur le meilleur accueil.



**Permis de construire**  
9 demandes de permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation ont été déposées en 2011.

## Démographie 2011

- 20 Naissances (22 en 2010) :**
- 10 filles :** Flavie, Jeanne, Lana (2), Lola, Louna, Mathilde, Pauline, Sarah, Talie,
- et 10 garçons :** Albin, Cyrian, Gaëtan, Gaspard, Ilan, Jules, Rocky, Tiago, Tristan, Valentin.
- 4 mariages** ont été célébrés à la Mairie de Bodilis en 2011 (9 en 2010).
- 4 décès** (10 en 2010) dont un à bodilis (3 en 2010).



◀ Lana, entourée de ses parents, Jérôme Yaouanc et Lorène Bernard est le dernier bébé bodillisien né en 2011.

Le premier bébé de l'année 2012 est né depuis. Il s'agit de Théa Herlédan.

## Office De Tourisme

Rejoignez notre équipe d'animateurs bénévoles du patrimoine

Dans le cadre de l'animation culturelle de son territoire, L'Office de Tourisme Intercommunautaire, Roscoff Côte des sables Enclos paroissiaux, **fait appel aux personnes désireuses de partager avec le public touristique et local, la connaissance qu'ils ont de l'histoire et du patrimoine de leur commune.**

Consistant en l'animation de visites commentées du patrimoine, de randonnées-patrimoine, de conférences ou encore d'encadrement d'ateliers pour enfants, cette activité bénévole est avant tout basée sur le sens du contact, la convivialité, l'envie de transmettre des connaissances.

Que vous soyez propriétaire d'un manoir, d'un moulin, d'un jardin ou de tout autre élément patrimonial intéressant à découvrir, ou simplement motivé par une expérience d'une grande richesse humaine, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : Valérie Guesnier (du lundi au vendredi, de 9h à 12h) - 02.98.29.09.09 ou [pays.du.leon@wanadoo.fr](mailto:pays.du.leon@wanadoo.fr)

## Europe et jeunes Bretons

**Participez au concours vidéo «Et l'Europe : qu'est-ce que t'en dis ?» Vous avez entre 15 et 29 ans ? La Région Bretagne vous invite à réaliser une vidéo d'une minute maximum sur l'Europe. Lancez-vous !**

Du 9 janvier au 29 février 2012, participez au concours de clips vidéo sur «Et l'Europe, qu'est-ce que t'en dis ?». Pour participer, réalisez une vidéo d'une minute maximum et la poster sur notre site [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes) (remplir un formulaire de participation).

Votre vidéo sera tournée sur un téléphone ou un appareil photo numérique et montée selon le mode que vous voulez.

Et pour être dans le top 10, elle devra bien sûr être la plus créative, originale et personnelle possible tout en restant pertinente par rapport au thème du concours. A vous de jouer !

- Déposez votre vidéo avant le 29 février 2012 (une vidéo par participant).

- Votez pour donner votre avis sur les vidéos en ligne (entre le 10 et le 24 mars 2012)
- Résultats du concours le jeudi 6 avril 2012 à 14h sur [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)
- Un "Jury internautes" récompensera les 3 candidats qui remporteront le plus de votes sur le site [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)
- Un "Jury Région Bretagne" récompensera 3 autres candidats sur les critères : pertinence, liberté de ton, humour et inventivité. Les prix à gagner :
  - 1<sup>er</sup> Prix : une tablette tactile iPad de 32 Go
  - 2<sup>e</sup> Prix : un lecteur mp3 iPod Touch de 32 Go
  - 3<sup>e</sup> Prix : 150 € en chèques Cash
  - 4<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> Prix : objets publicitaires

## Rappel des consignes d'utilisation des bacs à Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères de votre commune est organisée en porte-à-porte (conteneurs individuels). Nous vous demandons d'utiliser uniquement les containers mis à disposition par votre mairie ou la CCPL. Les conteneurs venant d'autres Communautés de Communes ou non identifiés CC du Pays de Landivisiau ou Mairie ne seront plus collectés. Adressez-vous à votre mairie. Les conteneurs individuels sont mis à disposition gratuitement.



**LES BACS NON IDENTIFIES CC Pays de Landivisiau ou Mairie ne seront pas collectés**

- Jetez vos ordures en sac, le bac sera plus facile à entretenir et cela évite que des déchets tombent lors de la collecte
- **Les sacs déposés à côté de votre conteneur ne seront pas collectés.**
- Le lavage est à charge de l'habitant, un conteneur mal entretenu risque d'être refusé à la collecte
- Ne mettez pas de housse de protection, elle peut gêner le travail de collecte.
- Présentez votre conteneur la veille du jour de collecte. L'heure de ramassage pouvant varier selon la charge de travail
- Présentez votre conteneur poignée côté route, si possible regroupé avec celui de vos voisins, de manière à limiter les arrêts-redémarrage du camion et les gênes de circulation.
- Ramassez votre conteneur après collecte, ceci pour ne pas encombrer le passage, Pensez aux poussettes et fauteuils roulants.

**Le non-respect des consignes peut engendrer un refus de collecte.**

**Dans ce cas, un autocollant de refus est apposé sur votre conteneur en guise d'avertissement**

**La redevance** du 1<sup>er</sup> semestre 2012 sera calculée selon la situation au 1<sup>er</sup> Janvier 2012. Dans cet optique, pensez à déclarer tout changement de situation (Adresse, composition du foyer...) à l'aide de la feuille de renseignements disponible sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, (Rubrique Environnement, Rubrique La redevance).

Cette feuille est à retourner à la CCPL Zone de Kerven à Landivisiau. Ex : Si vous avez déménagé avant le 01 Janvier 2012, merci de signaler votre nouvelle adresse, mais aussi l'ancienne pour éviter les doublons de facture.

